

## COP21 : interdiction de manifester jusqu'au 13 décembre autour du Bourget et sur les Champs-Élysées



"D'autres arrêtés d'interdiction de manifestations pourront être pris ponctuellement", a indiqué la préfecture ce mardi.

L'interdiction de manifester sur la voie publique en Ile-de-France - une mesure prise dans le cadre de l'état d'urgence - devait prendre fin le 30 novembre à minuit. Ce mardi, la préfecture a annoncé que cette interdiction serait maintenue jusqu'au 13 décembre autour du Bourget, où se tient la COP21, et des Champs-Élysées.

"D'autres arrêtés d'interdiction de manifestations pourront être pris ponctuellement afin de garantir, en fonction des nécessités et des circonstances, l'ordre public et la sécurité des personnes", précise la préfecture dans un communiqué.

Manuel Valls [a déclaré mardi matin](#) sur Europe 1 qu'il ne fallait pas "écarter, en fonction de la menace, la possibilité d'une prolongation de l'état d'urgence après le 26 février". "L'état d'urgence est là précisément pour protéger nos libertés", a martelé le Premier ministre, reconnaissant toutefois "une restriction des libertés".